

**BURKINA FASO**

*Ambassade du Burkina Faso  
En Belgique*



*Unité-Progrès-Justice*

**VINGT-TROISIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES  
AU STATUT DE ROME DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE**

**DECLARATION DU BURKINA FASO**

*Débat Général*

*A vérifier au prononcé*

Prononcée par :

**Son Excellence Monsieur Léopold Tonguenoma BONKOUNGOU**  
*Ambassadeur*  
*Représentant Permanent*

*La Haye, 3 décembre 2024*

**Madame la Présidente**  
**Distingués délégués**  
**Mesdames et Messieurs.**

- Ma délégation souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe africain, par le Distingué Ambassadeur de la République du Kenya (*pour memo*).
  
- *A titre national, je voudrais faire les commentaires et appréciations ci-après.*

**Madame la Présidente,**

1. Je voudrais, *au nom de la délégation du Burkina Faso*, vous féliciter pour votre accession à la présidence de la 23<sup>e</sup> session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome sur la Cour pénale internationale et vous assurer du soutien de ma délégation, ainsi qu'aux membres du Bureau de cette session.

**Madame la Présidente,**

2. Le Burkina Faso, réaffirme son ferme attachement aux principes du Statut de Rome et à la lutte contre l'impunité des crimes les plus graves qui choquent la conscience humaine.
  
3. La présente session se tient dans un contexte international qui met la Cour face à des défis majeurs, notamment la lutte contre l'impunité des violations graves des droits de l'homme.

4. Le Burkina Faso salue donc l'action de la Cour, pour l'important rôle de sentinelle qu'elle joue pour préserver les différentes régions du monde des atrocités et autres crimes graves relevant de sa compétence. C'est pourquoi, mon pays réitère son soutien à la Cour, tout en soulignant l'importance fondamentale de son indépendance, de son impartialité et du respect des principes d'égalité souveraine des Etats et de non-ingérence dans les affaires intérieures.
5. C'est au prix du respect de ces principes et en travaillant à lever les soupçons de partialité et de sélectivité dans le traitement des situations avérées de graves violations des droits de l'homme, que la Cour pourrait renforcer la confiance des Etats parties.

**Madame la Présidente,**

6. Le Burkina Faso est confronté, depuis plusieurs années, à une situation de violence caractérisée par des attaques de groupes terroristes et criminels, sans foi ni loi, qui n'épargnent ni femmes, ni enfants, causant des pertes en vies humaines et des déplacements de paisibles populations vers des zones plus sécurisées.
7. Grâce à l'engagement sans failles du Gouvernement et à son sens très élevé de la responsabilité de protéger les populations, sans discrimination aucune, des progrès remarquables sont enregistrés dans la sécurisation du territoire national.

**Madame la Présidente,**

8. En dépit de cette situation de crise sécuritaire et humanitaire qui affecte considérablement l'économie et les finances du pays, le Burkina Faso n'a cessé de poursuivre ses actions et ses efforts de coopération avec la Cour. C'est pourquoi il s'est mis à jour, cette année, de ses contributions statutaires vis-à-vis de la Cour.
9. Par ailleurs, ayant à l'esprit qu'il incombe à chaque Etat, la responsabilité première de protéger sa population contre les crimes les plus graves, mon pays a mis en œuvre des réformes juridiques et institutionnelles de l'appareil judiciaire dans ce sens, traduisant ainsi son attachement au principe de complémentarité.
10. De plus, il me plait de réitérer les bonnes dispositions du Burkina Faso à renforcer sa coopération avec la Cour, comme il l'a toujours fait à travers notamment les visites du représentant légal des victimes au Burkina Faso. En cela, la prochaine mission, au Burkina Faso, du Représentant légal des victimes dans l'affaire le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mahmoud est prévue du *8 au 20 décembre 2024*.

**Madame la Présidente,**

11. Ma délégation estime que la Cour, qui évolue dans un environnement international aux défis multiformes et complexes, se doit de prendre en compte les points de vue et les recommandations des Etats parties, visant à concilier l'impératif de justice à celui de la paix.

**12.** C'est pourquoi, elle souhaite que la Cour poursuive ses réformes pour être une organisation indispensable pour la Communauté internationale dans sa quête de justice, de paix et de sécurité collective.

**Je vous remercie.**